

**M. CSIKEL Alain**  
Conseiller municipal et  
d'agglomération de Montélimar  
Tel : 04 75 84 39 72  
06 17 27 65 74  
[acsikel@online.fr](mailto:acsikel@online.fr)

Préfet de la Drome  
A l'att de monsieur H. MOUTOUH  
3, Boulevard Vauban  
26030 VALENCE Cedex 9

Montélimar, le 25 avril 2020

**Vos coordonnées :** [prefecture@drome.gouv.fr](mailto:prefecture@drome.gouv.fr)

**Nos Ref. :** CSK\_2020\_04\_148

**Objet :** Demande de la bonne application de la loi.

Monsieur le Préfet,

Je soussigné alain CSIKEL, conseiller municipal et d'agglomération de Montélimar, souhaite porter à votre connaissance **un non-respect à la loi** de monsieur REYNIER, maire de Montélimar.

Après avoir proposé le 14 avril, de tenir un conseil municipal par voie dématérialisée le 17 avril, le Maire ne nous avait toujours pas donné l'ordre du jour le 16 avril. Ce même jour, j'apprends par un conseiller que ce conseil est finalement annulé.

Conformément à l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril et plus précisément de son article 3, nous sommes neuf conseillers à demander le 19 avril et par écrit au Maire de bien vouloir convoquer un conseil municipal dans les 6 jours, conseil qui devra être sollicité sur un ordre du jour très précis. Par courriel, le Maire refuse notre demande.

Or, dans son libellé, l'article 3 de cette ordonnance stipule ; « *l'organe délibérant des collectivités territoriales et de leurs groupements est réuni à la demande du cinquième de ses membres, sur un ordre du jour déterminé, pour une durée qui ne peut excéder une journée. L'organe délibérant doit être réuni dans un délai maximal de six jours.* »

Aujourd'hui, le 25 avril, aucune convocation ne nous est parvenue. Je souhaiterais, qu'à Montélimar comme ailleurs, la loi soit respectée.

Je vous remercie, monsieur le Préfet, de l'attention que vous accorderez à ma démarche.

CSIKEL alain



PJ : Courriel du Maire « Re\_INFORMATION TENUE CONSEIL MUNICIPAL 17 AVRIL 10 H.pdf »  
Lettre des 9 élus demandant la convocation d'un conseil municipal : « lettre au maire -convocation CM.pdf »  
Courriel du Maire : « Réponse négative du Maire.pdf »